

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
5 Avril 2019**

OBJET : Cité de l'agriculture - Demandes de subventions 2019 : "Les 48 H de l'agriculture urbaine" et fonctionnement général.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 5 Avril 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'allouer à l'association de préfiguration de la cité de l'agriculture deux subventions :

- 10 000 € au titre de l'opération "Les 48 h de l'agriculture urbaine" à part égale avec le service de l'environnement et de l'aménagement du territoire et la direction de l'agriculture et des territoires,
- 10 000 € en fonctionnement général.

La dépense globale correspondante, soit 20 000 €, sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**